

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Banques de relève en éducation :

La FQDE s'inquiète du manque d'attractivité de la fonction de direction d'école

Anjou, 18 février 2022 – Préoccupée par le niveau des banques de relève pour des postes de directrice ou de directeur d'établissement d'enseignement, qui se trouve actuellement à un creux historique, la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) lance un cri d'alarme au ministère de l'Éducation.

« Nous sommes très préoccupés par l'état actuel des banques de relève, car leur état tend à démontrer la baisse du pouvoir d'attraction de la profession de directrice et de directeur d'établissement d'enseignement », s'inquiète Nicolas Prévost, président de la FQDE. « L'avenir de nos écoles sera mis à mal si rien n'est fait pour relancer l'attrait de cette profession », souligne-t-il.

Les banques de relève facilitent le recrutement d'une directrice ou d'un directeur d'établissement d'enseignement, dans l'éventualité d'un départ à la retraite ou pour des raisons de santé, à titre d'exemples. Elles permettent notamment de préqualifier les candidates et candidats, en leur donnant accès plus rapidement à cette fonction, dans l'éventualité où un remplacement serait nécessaire.

Rappelons que l'inscription à une banque de relève nécessite un diplôme d'études supérieures en administration scolaire (30 crédits). Les étudiants deviennent admissibles à un poste de direction après avoir acquis six crédits, mais ils disposent de cinq années pour terminer leurs études et obtenir leur diplôme.

« Le niveau actuel des banques de relève est devenu inquiétant, et quelque chose doit être fait afin de remédier à la situation », prévient Nicolas Prévost. « Le ministère doit investir dans l'attractivité de la profession de directrice et de directeur d'établissement d'enseignement, et des efforts concrets doivent être déployés en ce sens. »

Au cours des derniers mois, la FQDE a réitéré sa demande au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, et à la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, *que soit versée aux directions d'établissement une compensation forfaitaire équivalant à au moins deux journées de salaire par mois, en reconnaissance de leurs efforts décuplés à compter du mois d'août 2021, et ce jusqu'à la fin de l'application des mesures liées à la pandémie.*

Bien que le versement d'une compensation de quelques heures par mois ne couvrirait pas le véritable nombre d'heures supplémentaires travaillées, la FQDE est d'avis que ce geste de reconnaissance du gouvernement serait justifié et équitable, et qu'il pourrait avoir un effet positif sur l'attractivité de la profession.

À propos de la FQDE

La FQDE s'emploie à la promotion de l'excellence dans la fonction de direction d'établissement d'enseignement. Elle veille au développement professionnel ainsi qu'à la défense de ses droits. La FQDE met en valeur la portée de la profession de leader en gestion pédagogique et contribue au développement des compétences de ses membres et au maintien des plus hauts standards professionnels en matière de gestion pédagogique, administrative et politique. La FQDE est la voix commune de plus de 2 100 directions d'établissement d'enseignement du secteur public au Québec (préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes) provenant de 20 associations régionales en plus d'une 21e association de directions retraitées.

-30-

Source :

Louis Garneau,
Conseiller aux communications
FQDE
Cell. : (514) 918-7855
louis.garneau@fqde.qc.ca
www.fqde.qc.ca